

Repentigny, le 17 juillet 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles
5 700, 4^e avenue ouest, bureau C-408
Charlesbourg, (Québec)
G1H 6R1

N/Réf. : 7610-14-01-02681-10
300090599

Objet : Exploitation d'une sablière

31J08-033

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 25 juin 2003 et reçue dûment complétée le 27 juin 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le *titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous* :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 10 hectares sur une partie des lots 8 et 9 rang VII Canton Archambault à Saint-Donat, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Les travaux d'exploitation de la sablière se termineront le 1 juillet 2013.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

2

N/Réf. : 7610-14-01-02681-10
300090599

Le 17 juillet 2003

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation et documents joints incluant une correction datée du 26 juin 2003, datée du 25 juin 2003 et signée par monsieur André Ouellet;
- Plan intitulé « demande de certificat d'autorisation sablière 31J08-033 canton Archambault rang VII, lots 8 & 9 superficie : 10 ha », dessiné par Marie Bernard le 25 juin 2003 et signé par André Ouellet le 25 juin 2003.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Robert
Directeur régional de Lanaudière

PR/MJG/mjg

c.c. Municipalité de Saint-Donat